



Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3261 — Lundi 12 Janvier 2009

— 14^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DE SOCIETES

CHANGEMENT DE DIRIGEANT D'OPCVM

SICAV CROISSANCE

2

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2009-1 »

2-3

COURBE DES TAUX

3

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

4

AVIS DES SOCIETES

CHANGEMENT DE DIRIGEANT D'OPCVM

SICAV CROISSANCE

SICAV CROISSANCE informe ses actionnaires et le public que, suivant procès verbal enregistré le 15 mai 2008, à la Recette de l'Enregistrement des Actes des Sociétés 1er bureau, à Tunis, le Conseil d'Administration réuni le 26 mars 2008 a décidé de nommer Monsieur Kamel JENDOUBI en qualité de Président Directeur Général de la SICAV.

2009 - AS - 982

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISAS DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE

« AIL 2009-1 »

Lors de sa réunion tenue le 5 juin 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires durant les années 2008 et 2009 d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration, réuni le 5 novembre 2008, a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de dix millions de dinars sur une durée de 5 ans avec un taux annuel ne dépassant pas 6,5%.

Dénomination de l'emprunt : AIL 2009-1.

Montant : 10 000 000 dinars divisés en 100 000 obligations de 100 dinars chacune.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation.

Prix de remboursement : 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt généreront des intérêts annuels au taux de 6,5% brut l'an calculés sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 6,5% pour le présent emprunt.

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire « AIL 2009-1 » seront émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de 3 ans pour le présent emprunt.

Duration : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle. La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt. La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,767 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 23/02/2009, seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée au 23/02/2009, soit la date limite de clôture des souscriptions.

Amortissement : Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le 23/02/2014.

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2009 -1 » - (Suite)

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **23 février** de chaque année.

Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le **23/02/2010**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **22/01/2009** et clôturées sans préavis et au plus tard le **23/02/2009**.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis.

En cas de non-placement intégral de l'émission au 23/02/2009, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **22/01/2009** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière –SCIF, intermédiaire en bourse, sise au 11, Rue Abderrahman AZZAM, complexe Kheireddine Pacha –1002 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement et la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations de l'emprunt « AIL 2009-1 » seront assurés, durant toute la durée de vie de l'emprunt, par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière – SCIF, intermédiaire en bourse.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation : La présente émission a reçu la note BBB+ (tun) à long terme avec perspective d'évolution stable par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 12/12/2008.

Cotation en bourse : L'Arab International Lease s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « AIL 2009-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : L'Arab International Lease s'engage, dès la clôture de l'emprunt « AIL 2009-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse visé par le CMF sous le n° **09-0637** en date du **08 janvier 2009**, est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Arab International Lease, 11, Rue Hédi Nourira –1001 Tunis, de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière –SCIF, intermédiaire en bourse, sise au 11, Rue Abderrahman AZZAM, complexe Kheireddine Pacha –1002 Tunis et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

2009- AS - 981

AVIS

COURBE DES TAUX DU 12 JANVIER 2009

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,262%		
TN0008002297	BTCT 52 semaines 10/02/2009		5,268%	
TN0008000028	BTA 10 ans " 6,5% 10 Mars 2009 "		5,275%	1 001,636
TN0008002305	BTCT 52 semaines 27/10/2009		5,326%	
TN0008002313	BTCT 52 semaines 24/11/2009		5,332%	
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		5,364%	1 015,971
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		5,521%	1 013,218
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"	5,649%		1 017,878
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		5,736%	1 077,534
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		5,777%	1 112,815
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,879%	1 055,663
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		6,167%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"	6,296%		1 028,402
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018	6,428%		
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,500%		1 034,103

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER DIVIDENDE	VALEUR		PLUS OU MOINS VALUE	
			LIQUIDATIVE du 09/01/2009	LIQUIDATIVE du 12/01/2009	DEPUIS LE 31/12/2008 EN DINARS	EN %
SICAV OBLIGATAIRES						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	125,667	125,703	0,143	0,11%
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2008	103,643	103,676	0,132	0,13%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	102,284	102,314	0,123	0,12%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	25/03/2008	105,062	105,094	0,137	0,13%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	14/04/2008	104,683	104,720	0,156	0,15%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	15/04/2008	104,903	104,915	0,121	0,12%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	26/05/2008	103,301	103,335	0,138	0,13%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	28/04/2008	103,176	103,210	0,172	0,17%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/04/2008	106,315	106,347	0,129	0,12%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	27/05/2008	105,161	105,195	0,153	0,15%
SANADETT SICAV	AFC	05/05/2008	108,160	108,196	0,147	0,14%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	05/05/2008	104,117	104,129	0,122	0,12%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	12/05/2008	103,497	103,526	0,134	0,13%
MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	CGF	30/05/2008	106,332	106,362	0,133	0,13%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	02/06/2008	104,549	104,583	0,136	0,13%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	02/04/2008	106,108	106,141	0,130	0,12%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	27/05/2008	106,615	106,647	0,138	0,13%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	23/05/2008	104,312	104,371	0,153	0,15%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	18/03/2008	105,478	105,513	0,144	0,14%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	15/04/2008	104,531	104,543	0,121	0,12%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	19/05/2008	103,207	103,245	0,156	0,15%
FINA O SICAV	FINACORP	-	103,874	103,910	0,145	0,14%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART Asset Management	-	103,611	103,639	0,088	0,08%
AL HIFADH SICAV	TSI	-	101,478	101,509	0,131	0,13%
FCP OBLIGATAIRES						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,141	1,142	0,002	0,18%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	10,843	10,847	0,014	0,13%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	15/05/2008	10,424	10,428	0,014	0,13%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	-	** 103,423	103,503	0,139	0,13%
FCP SECURAS	STB Manager	-	102,585	102,608	0,095	0,09%
FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	-	100,573	100,609	0,139	0,14%
SICAV MIXTES						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	41,527	41,531	0,040	0,10%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	30,193	30,203	0,040	0,13%
SICAV BNA	BNA Capitaux	14/04/2008	75,013	75,195	1,576	2,14%
ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	30/05/2008	104,098	104,438	1,379	1,34%
ATTIJARI SICAV PLACEMENTS	ATTIJARI GESTION	30/05/2008	1 046,202	1 049,914	15,234	1,47%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	21/05/2008	62,326	62,420	1,100	1,79%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	15/04/2008	100,468	100,473	0,289	0,29%
ARABIA SICAV	AFC	05/05/2008	58,783	58,939	1,143	1,98%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	02/05/2008	45,420	45,505	1,030	2,32%
SICAV AVENIR	STB Manager	19/05/2008	50,232	50,354	0,722	1,45%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	95,360	95,430	0,615	0,65%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	95,645	95,793	1,005	1,06%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	02/06/2008	13,442	13,450	0,102	0,76%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	75,462	75,682	1,389	1,87%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2008	193,749	194,285	2,739	1,43%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	15/04/2008	108,463	108,568	0,568	0,53%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	23/05/2008	1 456,825	1 461,801	26,715	1,86%
FCP MIXTES						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 1 626,955	1 644,653	21,754	1,34%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 141,872	142,977	1,988	1,41%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 134,466	135,259	1,694	1,27%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	19/05/2008	** 123,438	123,688	0,681	0,55%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 1,531	1,561	0,042	2,76%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,354	1,373	0,024	1,78%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 7 927,049	8 002,501	107,229	1,36%
FCP IRADETT 20	AFC	15/05/2008	11,061	11,073	0,114	1,04%
FCP IRADETT 50	AFC	15/05/2008	11,744	11,759	0,192	1,66%
FCP IRADETT 100	AFC	15/05/2008	13,379	13,437	0,372	2,85%
FCP IRADETT CEA	AFC	15/05/2008	12,387	12,485	0,543	4,55%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	15/04/2008	** 100,525	102,020	1,282	1,27%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	16/09/2008	** 101,185	103,178	1,993	1,97%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	16/09/2008	** 104,035	105,252	1,217	1,17%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	-	13,354	13,375	0,286	2,19%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 053,637	1 057,282	6,073	0,58%
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	** 5 361,482	5 390,625	55,589	1,04%
AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	-	** 112,813	113,834	1,666	1,49%
AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	-	** 103,664	104,428	1,139	1,10%
FCP FINA 60	FINACORP	*S.C	** 1 011,225	1 017,551	6,776	0,67%
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	*S.C	103,595	-	-	-
FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	*S.C	478,490	-	-	-
FCP KOUNOUZ	TSI	*S.C	** 108,841	108,696	-0,145	-0,13%
FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB Manager	-	99,522	99,451	2,422	2,50%
FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	*S.C	100,338	100,341	0,017	0,02%
FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	*S.C	100,375	100,378	0,022	0,02%
FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	*S.C	100,389	100,395	0,011	0,01%
FCP SECURITE	BNA Capitaux	*S.C	** 100,604	100,881	0,558	0,56%
FCP OPTIMA	SIFIB BH	*S.C	** 100,325	100,739	0,926	0,93%

* S.C. :SICAV de type Capitalisation ** V.L. Calculée hebdomadairement

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF :
Mr. Mohamed Ridha CHALGHOU

IMPRIMERIE

**du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS